

DELIBERATION N° 88/12-02 – ACQUISITION PARCELLE ETABLISSEMENTS BERTHIER/PROLONGEMENT RUE PASCAL

*Monsieur KIELISZEK, Adjoint, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet de prolongation de la rue Pascal vers le CD 73, il convient de procéder à l'acquisition de terrain.*

*Vu l'engagement des Etablissements BERTHIER, propriétaire d'une parcelle cadastrée AI 153 d'une superficie globale de 19 a 01 ca, de vendre son bien pour une somme totale de 76 040 F,*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- d'acquérir ladite parcelle pour la somme de 76 040 F.*
- les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.*